Canton du Valais

Plan d'affectation des zones

Plan de détail des zones à bâtir

La Tzoumaz / Auddes

Echelle : 1 :2 000

Approuvé par le Conseil communal

La Présidente .... La Secrétaire ....

Approuvé par l'Assemblée primaire

Président.e .... Secrétaire ....

Homologué par le Conseil d'Etat

N° CheckerPaz	N° 613	22.01.2026	La commune atteste que les géodonnées du PAZ représentées sur ce plan correspondent exactement aux données utilisées pour le contrôle CheckerPaz et le CalculDim mentionné avec la date et le no correspondant.
N° CalculDim	N° 1402	22.01.2026	
Plan cadastral	geo4me	01.09.2025	

Version : Mise à l'enquête publique

Source : Office fédéral de topographie
Reproduction autorisée par le CC GEO - canton du Valais

Date	Projeté	Dessiné	Contrôlé
22.01.2026	VA	OE	RM
...	...	...	...
...	...	...	...
...	...	...	...
...	...	...	...
...	...	...	...

Auteur du projet :

bisa
bureau d'ingénieurs sa

Av. du Rothorn 10
3960 Sierre
+41 27 451 75 75
info@bisasierre.ch

R:\8014\PROJET\Amenagement_territoire\ARCVIEW\MAP\Révision_PAZ_MEP\8014_Révision_PAZ_MEP.aprx

Plan B2b

Légende

Contenu contraignant

Opposable aux tiers dans le cadre de la procédure d'aménagement

Zones à bâtir

- Zone vieux village ZVV
- Zone de centre touristique La Tzoumaz ZCT
- Zone extension du centre touristique La Tzoumaz ZECT
- Zone de Chalets ZC
- Zone de constructions et d'installations publiques A ZCIPA
- Zone de constructions et d'installations publiques B ZCIPB
- Zone de constructions et d'installations publiques C ZCIPC
- Zone libre de constructions A ZLCA
- Zone libre de constructions B ZLCB
- Zone d'activités touristiques ZAT
- Zone de transport à l'intérieur des zones à bâtir ZT

Zones à protéger à l'extérieur des zones à bâtir

- Zone de protection de la nature d'importance locale

Zones agricoles

- Zone agricole 2
- Zone agricole protégée

Autres zones à l'extérieur des zones à bâtir

- Zone d'activités sportives et récréatives
- Zone d'affectation différée
- Zone de transport à l'extérieur des zones à bâtir
- Zone inculte

Zones superposées

- Zone de protection de la nature superposée d'importance régionale
- Zone de protection de la nature superposée d'importance locale
- Zone de protection du paysage superposée d'importance régionale
- Boisements hors-forêt, haies et bosquets
- Zone de domaine skiable avec PAD (en cours de révision)
- Zone d'installations à câbles (domaine skiable)
- Zone d'installations à câbles (transport public)

Périmètres superposés

- Périmètre à aménager (6 à 9)
- Périmètre à prescriptions spéciales (R: remembrement ; EP : équipement privé)
- Périmètre 16a LcAT
- Périmètre avec 2ème étape d'équipement

Contenu indicatif

Non opposable aux tiers dans le cadre de la procédure d'aménagement

Espace réservé aux eaux superficielles

Approuvé les 19.09.2018 et 22.05.2019

- ERE

Cours d'eau, plans d'eau

- cours d'eau, plans d'eau

Aire forestière

- Aire forestière
- Pâturage boisé

Constatation de la forêt en cours d'homologation

- Constatation définitive de la forêt
- Constatation indicative de la forêt
- Constatation de la forêt résultant de la procédure de demande d'autorisation de défrichement (Gare amont / Liaison câblée Riddes - La Tzoumaz)

Autres

- Bâtiments existants
- Bâtiments protégés selon l'inventaire du patrimoine bâti (degrés 2 à 4)
- Remontées mécaniques
- Voie ferrée

Limite communale